



Collectivités forestières

Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Forêts locales, intérêt général

WEBINAIRE

📅 23 juin 2026

📍 Visioconférence



S'INSCRIRE

PROGRAMME

Piloter la vente de bois communal : un enjeu stratégique pour la collectivité

Le Président Francis CROS et le conseil d'administration de l'Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée ont le plaisir de vous inviter à une session dédiée aux modes de ventes des bois en forêt des collectivités ainsi qu'à la présentation de l'observatoire des ventes, qui se tiendra le :

23 juin 2026, de 16h à 18h00

En visio-conférence

📌 Informations générales

La vente de bois est un acte stratégique pour une collectivité. Bien menée, elle constitue un outil de gestion durable, de financement communal et de soutien à la filière. Cette formation vous permettra de comprendre les procédures de mise en vente des bois et les tendances du marché pour prendre les bonnes décisions.

Ce webinaire vous propose de découvrir les différents modes de ventes utilisables en forêts des collectivités. Il vous permettra de mieux comprendre les enjeux liés à la vente des bois et à pouvoir extrapoler cela sur votre territoire.

Vous découvrirez aussi l'observatoire des ventes, qui est un outil en ligne auquel vous avez accès. Il vous permettra d'obtenir des grandes tendances sur le marché du bois à l'échelle régionale, départementale voire plus.

Ce webinaire sera aussi l'occasion d'aborder les nouveautés sur la dématérialisation des encaissements des recettes de bois par les collectivités et les conséquences pratiques pour vous.

Cette formation est conçue à partir des besoins identifiés des collectivités territoriales et de leurs élus, dans le cadre de leurs compétences et obligations.

Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée

5 Rue Gaston Planté 34790 GRABELS • 04 11 75 85 17

occitanie@communesforestieres.org • [f](#) • [in](#) • collectivitesforestieres-occitanie.org



Objectifs généraux

- Objectif 1 : identifier les rôles et responsabilités des élus sur la thématique traitée, savoir mobiliser les leviers d'action adaptés
- Objectif 2 : comprendre le process de commercialisation des bois en forêt publique
- Objectif 3 : connaître le marché du bois pour piloter sa commercialisation

Objectifs opérationnels

- Objectif 1 : identifier les rôles et responsabilités des élus sur la thématique traitée, savoir mobiliser les leviers d'action adaptés
- Objectif 2 : connaître les principaux modes de vente
- Objectif 3 : utiliser l'observatoire des ventes
- Objectif 4 : pouvoir faire un choix dans les modalités d'encaissements des recettes de bois.

Modalités pratiques

En visio-conférence

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques et contextualisés
- Études de cas pratiques
- Support de formation

RENSEIGNEMENTS

Samuel PONT

06 81 24 75 17

samuel.pont@communesforestieres.org



Déroulé indicatif de la journée

16h00

Ouverture du webinaire

→ 16h15

Présentation des intervenants
Présentation des objectifs du webinaire

Les intervenants se présenteront pour que chacun puisse identifier les compétences et les contacts qui pourront être sollicités après le webinaire

Samuel PONT, Responsable Forêt et Foncier, Collectivités forestières Occitanie

Angeline FOURCHAUD, Chargée de mission valorisation du bois, Communes forestières France

16h15

Bases de la commercialisation

→ 17h00

Modes de mise à disposition des bois
Modes de dévolution des bois
Focus sur les contrats d'approvisionnement
Echanges

Pour vous permettre d'agir en toute connaissance de cause, cette partie revient sur les fondamentaux des ventes en forêt des collectivités.

Samuel PONT, Responsable Forêt et Foncier, Collectivités forestières Occitanie

17h00

Encaissement des recette et dématérialisation

→ 17h30

Généralité sur l'encaissement
Dématérialisation et choix possibles
Echanges

Angeline FOURCHAUD, Chargée de mission valorisation du bois, Communes forestières France

17h30

Les outils pour connaître le marché des bois

→ 18h00

Ventes en ligne
L'observatoire des ventes
Lettres d'informations
Echanges

Cette partie est consacrée à la présentation de l'observatoire des ventes développé par communes forestières occitanie ainsi que d'autres vecteurs d'informations sur les ventes de bois.

Samuel PONT, Responsable Forêt et Foncier, Collectivités forestières Occitanie

18h00

Conclusion, évaluation et clôture du webinaire

Synthèse finale
Liens et ressources téléchargeables // Contacts pour accompagnement



Session organisée avec le soutien de :



DRAAF Occitanie

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



Collectivités forestières

Occitanie Pyrénées-Méditerranée



INFORMATIONS PRATIQUES

Modalités d'inscription

L'inscription est **gratuite, obligatoire et individuelle**. Plusieurs élus ou agents d'une même collectivité peuvent s'inscrire. Les inscriptions sont recommandées au plus tard 3 jours ouvrés avant la formation. Toutefois, des inscriptions tardives peuvent être acceptées sous réserve des capacités d'accueil. Une confirmation d'inscription est adressée par mail quelques jours avant la session ou, en cas d'inscription tardive, au plus tard avant le début de la session.

En cas d'empêchement après inscription, merci de bien vouloir nous en informer.

Public visé et prérequis

Élu territorial (quel que soit le mandat en cours) et agent de collectivités (toute catégorie confondue).
Aucun prérequis n'est attendu.

Accessibilité

Nos formations sont ouvertes à tous. Merci de nous informer dès l'inscription de toute situation nécessitant une adaptation afin de nous permettre d'assurer les conditions d'accueil appropriées.

Modalités d'évaluation

Questionnaire à chaud complété à l'issue de la formation avec possibilité d'échange avec le formateur afin de revenir sur les points nécessitant clarification.

A l'issue de la session

Un mail récapitulatif comprenant les éléments essentiels de la session sera adressé à l'ensemble des participants.

Nous vous remercions de vérifier / compléter les informations saisies sur la feuille d'émargement le jour de la session.

Une attestation de participation à la session pourra être délivrée sur simple demande.

Notre équipe reste disponible pour tout échange complémentaire ou besoin d'information.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur applicable aux actions de formation est consultable sur notre site internet : www.collectivitesforestieres-occitanie.org/formation/

L'inscription à la formation vaut acceptation de ce règlement.

L'ensemble de l'équipe se tient à votre disposition
pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos projets.